

## PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE PAR LES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT



Après les réflexions sur “les métiers de l'Équipement” et la “déontologie et l'éthique du cadre de vie”<sup>63</sup>, quatre “rencontres du CGPC sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère”<sup>64</sup>, ont été organisées en 2001 avec la participation de directeurs départementaux de l'Équipement (DDE), de membres du CGPC, d'architectes et professionnels privés, ainsi que de représentants des collectivités et services. A partir de quatre cas (palais de Justice à Pontoise, réhabilitation de la traversée par la RN12 à Jouars Pontchartrain, réhabilitation des terrains de la Marine pour un musée des transports à Colombes, aménagement de secteur Paris rive gauche pour une Université), l'objectif était de mieux connaître les rôles des coresponsables d'une opération et de montrer en quoi les actes prescrits par chacun d'eux sont porteurs de qualité architecturale urbaine et paysagère. Les échanges ont permis de dégager les points suivants :

- Tout projet important s'inscrit dans le long terme et nécessite la présence au sein de la DDE d'une équipe pluridisciplinaire où les cadres assurent la continuité du suivi. Or, la mobilité des fonctionnaires, quant elle est excessive, casse la continuité de l'acte de construire et conduit à donner la priorité au respect des procédures plutôt que de viser la qualité du service rendu au citoyen. Les règles de la fonction publique ne prennent pas en compte une déontologie professionnelle fondée sur la compétence et la responsabilité individuelle d'un homme de l'art.
- Les cadres des DDE évitent de s'exprimer sur la conception architecturale, l'insertion urbaine et paysagère. Ils se fondent sur le respect de la légalité pour afficher une neutralité, comme si celle-ci pouvait être gage de qualité ; mais les cadres des DDE et les architectes des bâtiments de France sont-ils vraiment libres de s'exprimer sur ces questions ? Cette forme de restriction mentale empêche ces professionnels fonctionnaires de partager une éthique du cadre de vie<sup>65</sup> avec les autres professionnels et les citoyens. Dans le même ordre d'idée, penser que les partenaires du privé sont les meilleurs garants de la liberté et de l'innovation s'avère inexact, car ils sont soumis à des contraintes de rentabilité ou de conquête de marché faussant leurs comportements.
- La pratique des concours montre que l'élaboration d'un programme, le choix d'un site ainsi que l'avis de synthèse d'un comité technique sur un projet ne renseignent pas sur les référentiels d'aspect, de formes urbaines, d'impact social et environnemental d'une construction publique. Cette omission peut laisser croire que les architectes libéraux et les élus sont seuls en charge de ces valeurs sensibles, et non les fonctionnaires techniques. La symbolique des constructions

<sup>63</sup> “Les métiers de l'Équipement” rapport n° 98-004601, “Déontologie et éthique du cadre de vie” rapport n°98-0262 établis par Robert-Max Antoni

<sup>64</sup> “Les rencontres du CGPC sur la qualité architecturale et urbaine” n° 2001-0042-01 – mission confiée à Robert-Max Antoni et Christian Queffelec

<sup>65</sup> “Le pouvoir d'appréciation de la qualité architecturale” rapport n° 1998-0085-01 établi par Rober-Max Antoni.

publiques de notre République se retrouve implicitement décentralisée à l'élu local et à l'architecte.

- Le débat public est souvent limité au cadre formel de l'enquête publique et dominé par le rapport de forces avec les associations. Ce dernier, lorsqu'il débouche sur un contentieux réglé par le juge, peut avoir des conséquences graves pour le bien commun.

Fondée sur une logique d'apprentissage collectif - apprécier les conséquences des actes pris par chacun dans une opération afin d'améliorer les savoirs et les pratiques professionnelles -, la démarche de ces rencontres est transposable. Les DdE et les coordonnateurs de MIGT pourraient organiser chaque année une rencontre animée par un expert extérieur où tous les coresponsables d'une réalisation publique seraient invités à tirer les leçons de leur expérience afin de partager une éthique commune du cadre de vie.

Enfin, c'est au cours de la formation initiale des ingénieurs et des architectes qu'il sera nécessaire d'introduire le travail en équipe pluridisciplinaire et les méthodes de prise en compte de la qualité architecturale et paysagère.